

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs du Centre Pierre Janet applicables du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2021 pour les consultations psy sont fixés conformément à la liste jointe.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du Centre Pierre Janet et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 octobre 2020



Université de Lorraine  
Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

12 OCT. 2020

## TARIFS CONSULTATIONS CPJ

Tarifs applicables à compter du 1er octobre 2020 au 31 Décembre 2021

TYPES DE CONSULTATIONS		PATIENTS			REMUNERATION INTERVENANTS	
		CPJ	A DISTANCE	EXTERIEUR CPJ Domicile/Travail	Intervenant	Frais de déplacement
1	Consultation classique Santé Souffrance au travail Psycho-traumatologie Sexologie	70 €	75 €	90 €	45 €	20 €
		75 €	sans objet	95 €		
2	Consultation Famille/ Couple/Enfant	100 €/h	110 €/h	120 €/h	70 €	20 €
3	Coaching/ Psychologie Positive (1h)			916,67 € HT	2RP : 100 € PSY : 750 €	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
				1100 € TTC		
				166,69 € HT		
				200 € TTC		
4	Cellule d'urgence (groupe - 3h) Suivi des personnes prises en charge					
5	Bilan psychotechnique Enfant/Adulte (3 séances - règlement à chaque séance)	100 € la séance			250 €	
7	Supervision individuelle (1h)	100 € HT/h		125 €/h	CPJ/Domicile : 100 € CPJ/Lieu Travail : 120 €	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
		120€ TTC/ h		150€ / h		
8	Supervision de groupe (1 h)	216,69 €/h HT		216,69 €/h HT	200 €/h	Selon barème fiscal ( Calcul à partir du départ CPJ et retour CPJ)
		260 €/h TTC		260 €/h TTC		
9	Supervision des Psy. du CPJ (1/2 journée)	650 € TTC				Pas de frais de déplacement
9	Supervision des Psy. du CPJ (1 journée)	1300 € TTC				Pas de frais de déplacement
10	Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	Bons Consultations suspendues	40 €	20 €
11	Accès à la testothèque	50 €				